



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

8 février 2021

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de la cohésion sociale**

Ordre du jour

1. Rappel de l'activité du CRHH en 2020
2. Bilan 2020 en matière de politique sociale du logement et de l'hébergement
3. Bilans 2020 et programmations financières 2021 relatives au logement et à l'hébergement (logement social, ANAH, ERBM, BOP 177)
4. Conjoncture économique dans la filière bâtiment/construction
5. Mise en œuvre du plan de relance dans les domaines habitat/hébergement :
 - rénovation des logements sociaux
 - fonds friche
 - tiers lieux pour l'aide alimentaire
 - équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion

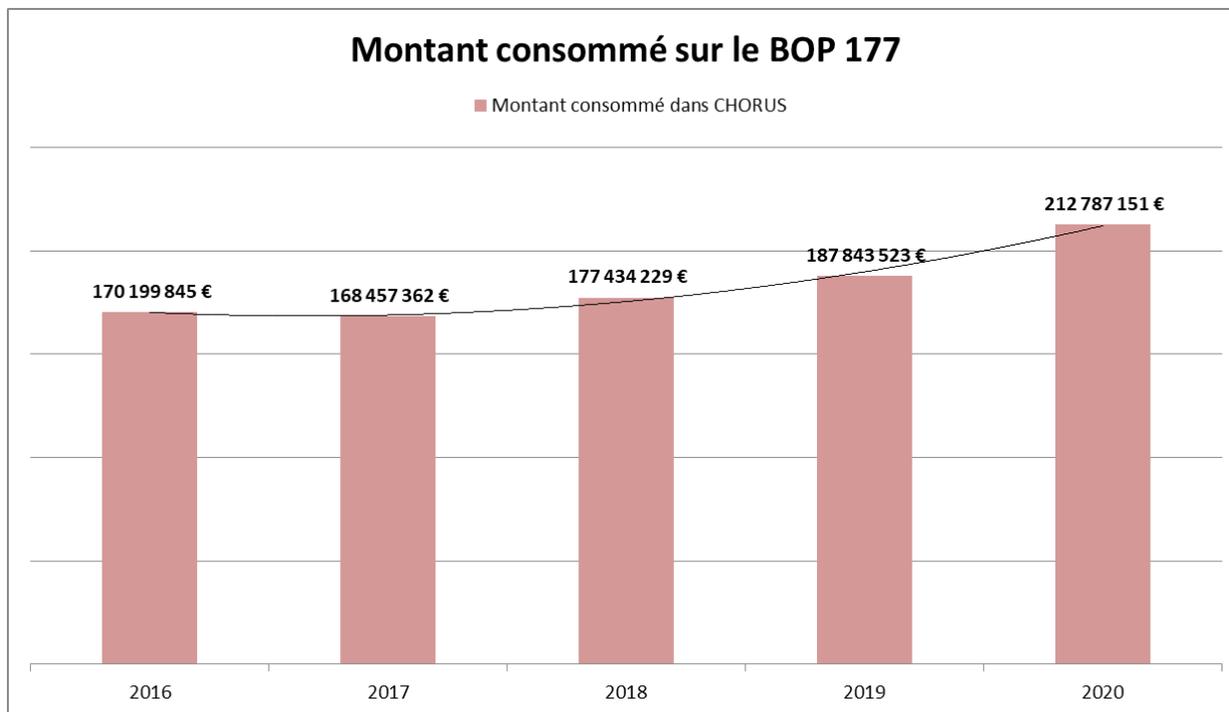
1- Rappel de l'activité du CRHH en 2020

Bilan d'activités du CRHH en 2020

- 6 bureaux
- 1 plénier annulé mais consultation dématérialisée sur les programmations financières
- 2 commissions spécialisées :
 - Copropriétés
 - Politiques sociales du logement
- 4 consultations dématérialisées

2- Bilan 2020 en matière d'hébergement et de politique sociale du logement

2- Bilan d'exécution 2020 du budget hébergement



2- Bilan 2020 : une mobilisation de places exceptionnelles pour répondre à la crise

1^{ère} vague de la crise sanitaire

Hiver 2019/2020

- 1 419 Places mobilisées
- 409 maintenues ouvertes



1^{er} confinement

- 1252 Places pour personnes sans abri
- 382 Places en Centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour malades non graves

280 Places pérennisées :

- ✓ 242 en hébergement d'urgence
- ✓ 38 en intermédiation locative

Hiver 2020/2021 et crise sanitaire :
mise à l'abri massive et
inconditionnelle

Places exceptionnelles au 31/12/20

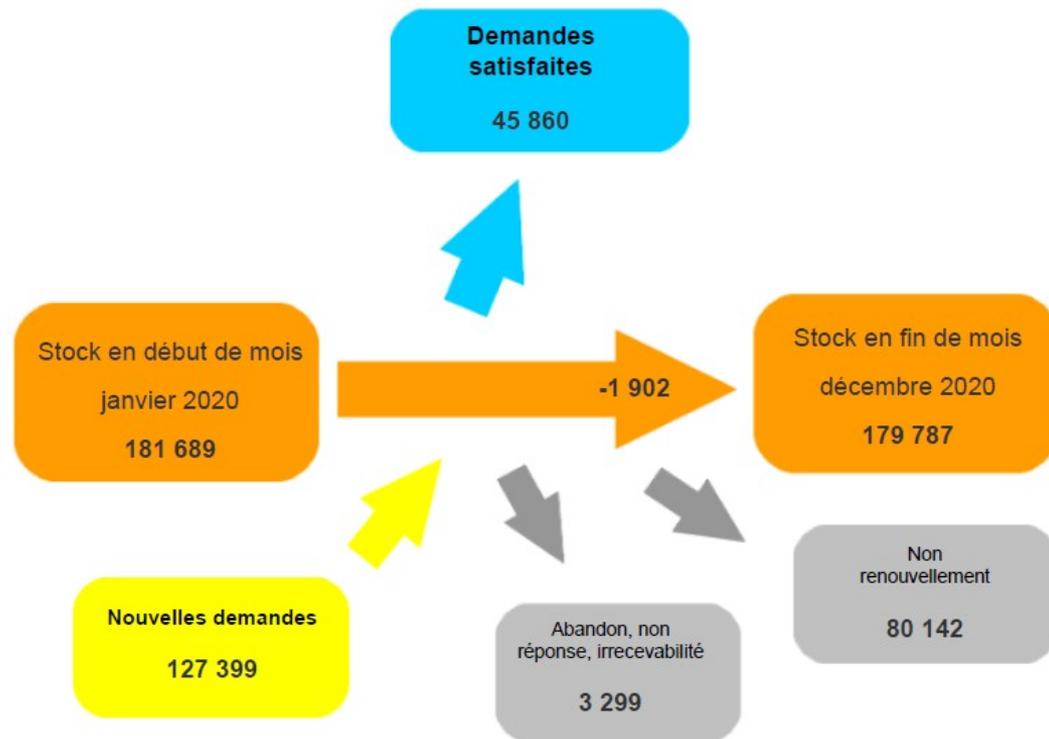
- 409 places maintenues hiver 2019/2020
- 2 105 places de mise à l'abri
 - Dont 876 places en structures hôtelières
- **Soit 2 514 places**
- 44 places de CHS

Renfort financier : **27,6M€ + 1,9M€ de primes COVID**

2- Bilan 2020 : attributions de logements sociaux

Les impacts de la crise sanitaire :

- 45 860 attributions : une baisse très importante par rapport à 2019 (-15 %)
- 179 787 demandeurs en attente d'un logement social fin 2020.
- Pour la première fois, le stock de demandeurs baisse en raison d'une baisse importante des nouvelles demandes (-8%) et d'une augmentation des non-renouvellements (+2%).
- Délai d'attente moyen pour entrer dans le parc social : 10 mois
- Délai moyen de satisfaction des demandes de mutation : 15 mois
- Valeurs maximales de 16/18mois (1er accès) et 26 mois (mutation) sur la MEL et la CA Creil Sud Oise



2- Bilan 2020 : attributions aux ménages prioritaires

- 9 372 attributions aux ménages prioritaires en 2020, soit 20 % des attributions régionales (19 % en 2019)
- 81 % des objectifs fixés aux bailleurs (88% en 2019)
- -7,5 % d'attributions par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire
- **Un effort important des bailleurs pour minimiser l'impact de la crise sur le public fragile** (le nombre total d'attributions baisse de 15 %, quand les attributions aux ménages prioritaires sont en retrait de 7,5%)
- 35 % des attributions en QPV (31 % en moyenne tous publics)
- Un stock de demandeurs prioritaires qui augmente de 10 % pour atteindre 7 037 ménages en attente au 1^{er} janvier 2021

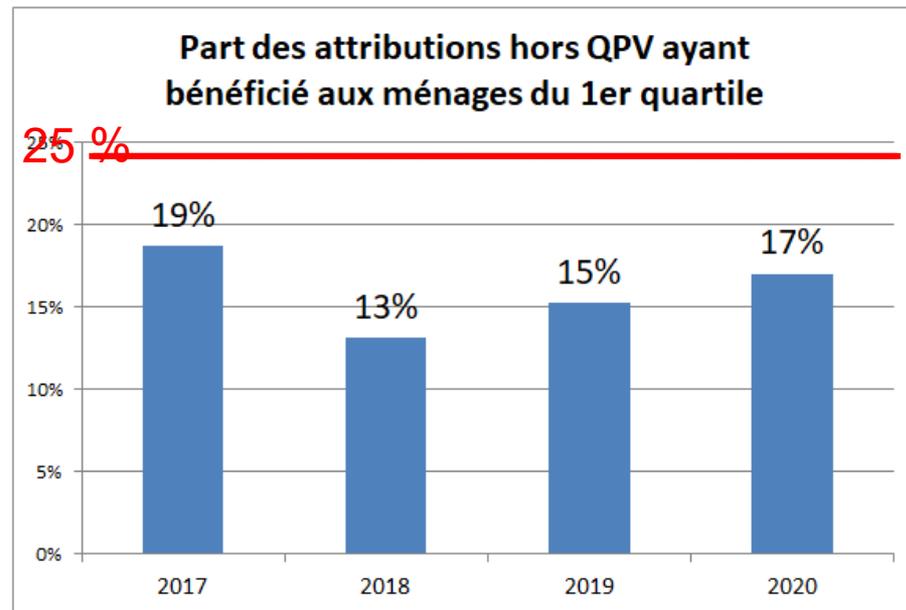
Région / Département	OBJECTIFS 2020		ATTRIBUTIONS 2020			STOCK
	Capacité maximale de mobilisation du contingent préfectoral (25% attrib 2020)	Objectifs fixés aux bailleurs (conventions de réservation)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires	Taux de réalisation de l'objectif fixé à date	Poids du contingent préf. dans les attrib. totales (à comparer à 25%)	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 1er janvier 2021
Aisne	983	1064	1337	126 %	34 %	460
Nord	5 311	4079	3271	80 %	15 %	2 316
Oise	1 293	1632	1228	75 %	24 %	1 284
Pas-de-Calais	2 955	3536	2466	70 %	21 %	2 160
Somme	923	1323	1070	81 %	29 %	817
Total HdF	11 465	11 634	9 372	81 %	20 %	7 037

STOCK au 1er janvier 2020	
Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 01/01/2020	Evolution entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021
286	61 %
1 881	23 %
1 536	-16 %
2 030	6 %
640	28 %
6 373	10 %

2- Bilan 2020 : objectifs de mixité sociale

- **17% des attributions hors QPV ont bénéficié aux ménages les plus pauvres**
 - Résultats en progression depuis 2018 (13%)
 - en-deçà de l'objectif de 25% fixé par la loi
 - inférieur à la moyenne nationale (18%)
- **Résultats très hétérogènes :**
 - de 10 % à 28 % des attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile selon les EPCI
 - 4 EPCI dépassent l'objectif de 25% fixé par la loi (aucun l'an dernier)
 - Des résultats en baisse sur certains EPCI

➔ **L'accès au parc social des ménages les plus pauvres doit encore être amélioré**



2- Bilan 2020 : Attributions aux sortants d'hébergement (Logement d'abord)

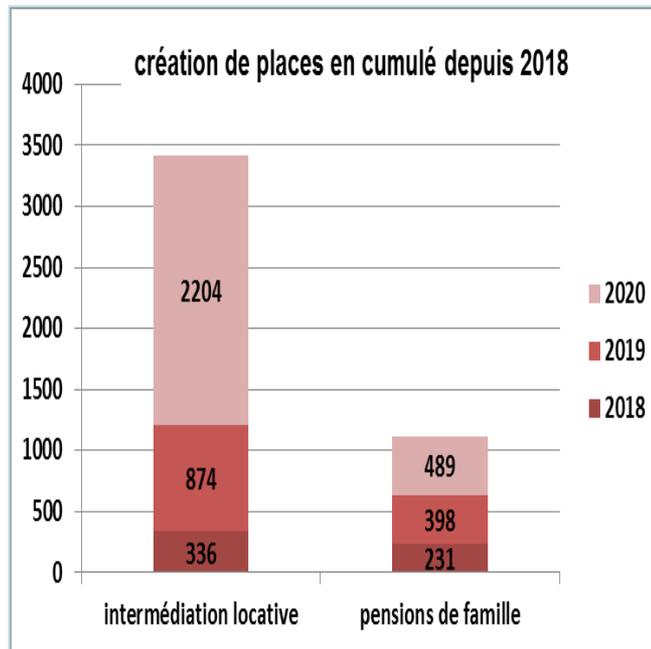
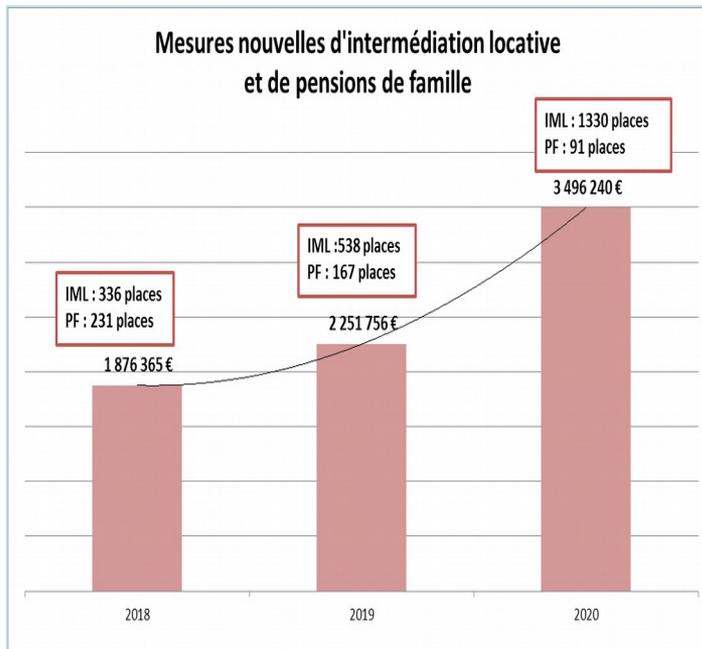
- **Objectif régional 2020 atteint à 95 % malgré la crise sanitaire : 1 836 sortants d'hébergement relogés au 31/12/2020**

= 4,0 % des attributions totales

Région/ Département	OBJECTIF	ATTRIBUTIONS			STOCK
	Objectif 2020 de sortie d'hébergement généraliste (HG)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'htg	Taux de réalisation de l'objectif	Poids de sortants d'hébergement dans les attributions totales	Nb de ménages en attente de logt au 1 ^{er} janvier 2021
Aisne	128	112	88%	2,8%	258
Nord	886	860	97%	4,0%	2 160
Oise	207	208	100%	4,0%	622
Pas-de-Calais	497	472	95%	4,0%	978
Somme	212	184	87%	5,0%	413
Total Hdf	1 930	1 836	95%	4,0%	4 431

- Baisse de 5 % des attributions aux sortants d'hébergement par rapport à 2020 (1931 relogés) dans un contexte de baisse globale de 15 % des attributions en Région

2- Bilan 2020: Poursuite de la dynamique en faveur du logement d'abord



Soutien aux collectivités locales volontaires

3,25M€ depuis 2018

2018 : 0,55M€
2019 : 1,64M€
2020 : 1,06M€

Amiens métropole : 407 940€
CU Arras : 350 770€
Département du Pas de Calais : 1 732 269€
MEL : 756 340€

Poursuite du financement apporté par la DIHAL en 2021

2- Bilan 2020 : action de l'État pour accompagner les évolutions liées au logement d'abord

- Feuille de route DREAL/DRCS

- Des travaux et études pour repérer et lever les freins
 - ✓ L'accompagnement dans l'accès et le maintien au logement → l'impact sur les pratiques professionnelles (journées PREFAS des 10 et 11 décembre 2020)
 - ✓ L'accès au logement des jeunes sortants d'institutions (ASE et PJJ) en lien avec la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté
 - ✓ Conclusions communes :
 - Apprendre à se connaître par la coordination locale
 - Apprendre à travailler ensemble (bailleurs, travailleurs sociaux, acteurs de la santé)
 - Impliquer les pairs
 - Aller vers une formation collective

2- Perspectives 2021 sur le logement d'abord : 5 territoires de mise en œuvre accélérée

- 1^{ère} AMI en 2018 → Amiens métropole, CU Arras, CD Pas de Calais (bassin minier), MEL
- Extension en 2021 à la CU Dunkerque, et à l'extension à l'ensemble du département pour l'AMI CD
- Actions Socles :
 - ✓ Financement d'ingénierie
 - ✓ Mise en place de plateformes d'accompagnement
 - ✓ Développement de l'observation sociale
 - ✓ Accentuation de la fluidité des parcours
- Actions spécifiques par territoire

3- Bilans 2020 et programmations financières 2021 relatives au logement et à l'hébergement

3- Parc social : bilan 2020

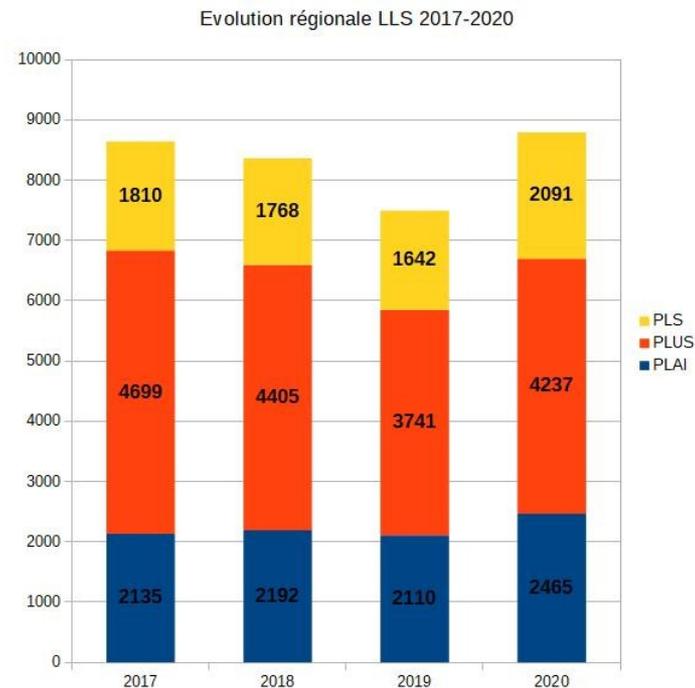
Date de mise à jour du document : 18/01/2021

	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS (hors Anru)	Rappel objectif LLS 2020 (hors ANNRU)	Taux de réalisation au 18/01/2021
Corse	383	241	53	677	417	162 %
Bretagne	1 614	2 231	1 321	5 166	4 369	118 %
Centre-Val de Loire	627	884	638	2 149	2 031	106 %
Grand Est	1 918	2 448	1 068	5 434	5 305	102 %
Hauts-de-France	2 465	4 237	2 091	8 793	8 953	98 %
Bourgogne-Franche-Comté	493	872	543	1 908	1 948	98 %
Nouvelle-Aquitaine	2 776	3 656	1 534	7 966	9 048	88 %
Normandie	800	1 275	571	2 646	3 082	86 %
Auvergne-Rhône-Alpes	3 522	4 177	3 273	10 972	13 098	84 %
Occitanie	3 203	4 248	1 925	9 376	12 662	74 %
Pays de la Loire	1 316	2 054	1 415	4 785	6 617	72 %
Ile-de-France	6 482	6 262	7 584	20 328	29 323	69 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 152	3 001	2 148	7 301	13 175	55 %
Nombre total de logements	27 751	35 586	24 164	87 501	110 028	80 %

- **Au niveau national:** 87 501 logements agréés, soit 80 % de la programmation initiale (en tranche ferme des objectifs 2020)
- **Région Hauts-de-France :** 8793 logements agréés soit 98 % de la programmation initiale (en tranche ferme des objectifs 2020)

3- Parc social : bilan 2020

Dépt	PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS		
	Objs 2020	Réal. 2020	Evol. 2019-20	Objs 2020	Réal. 2020	Evol. 2019-20	Objs 2020	Réal. 2020	Evol. 2019-20	Objs 2020	Réal. 2020	Evol. 2019-20
02	236	310	+66 %	226	237	+22 %	283	304	+89 %	745	851	+57 %
59	1561	1113	+17 %	2586	2264	+27 %	974	937	+83 %	5121	4314	+33 %
60	354	255	-16 %	499	383	+21 %	362	436	-31 %	1215	1074	-14 %
62	826	654	+19 %	1518	1195	-9 %	314	362	+77 %	2658	2211	+7 %
80	195	133	+10 %	316	158	+15 %	79	52	-60 %	590	343	-12 %
HDF	3172	2465	+17 %	5145	4237	+13 %	2012	2091	+27 %	10329	8793	+17 %



- Malgré la crise sanitaire, **le bilan global 2020 est positif, en hausse de 17 %** par rapport à 2019 : 2020 est l'année de plus forte production en Région en 4 ans
- **Des disparités territoriales :**
 - La MEL progresse de + de 60 % par rapport à 2019
 - mais 6 EPCI délégataires sont en retrait par rapport à l'année dernière : Maubeuge, Beauvais, Compiègne, Arras, Boulogne, Amiens
- Malgré ce bilan très positif, **la part des logements les plus sociaux – PLAI - produits en région reste faible (28%), y compris dans les zones les plus tendues**
- 28 % de logements agréés en région sont des PLAI ↔ 68 % des demandeurs de la Région ont des ressources inférieures au plafonds PLAI

3- Parc social : programmation 2021

Cadrage régional

Programmation FNAP

	2021	
Objectif PLAI	3 081	31 %
<i>Sous-objectif PLAI adaptés</i>	320	
<i> dont PLAI-A en logement ordinaire</i>		194
<i> dont PLAI-A en PF ou résidence sociale</i>		126
<i>Sous-objectif Pensions de famille ou résidences accueil</i>	145	
<i>Sous-objectif Transformation de FTM en résidence sociale</i>	336	
<i>Sous-objectif Produit spécifique hébergement</i>	89	
Objectif PLUS	4 819	49 %
Objectif PLS	1 919	20 %
<i>Sous-objectif Logements étudiants</i>	700	
TOTAL	9 819	100,00 %
Enveloppe programmation (MMS = 8003 €)	24 657 243 €	
<i> dont sous enveloppe transformation de FTM en résidences sociales</i>	2 499 528 €	
<i> dont sous-enveloppe crédits plan de relance PSH</i>	1 640 841 €	
Démolition	800 209 €	
Logements très sociaux et IML	3 417 720 €	
MOUS	96 750 €	
TOTAL	28 971 922 €	

- **Objectifs : 9819 LLS** en hausse par rapport à la tranche ferme de 2020
 - 3081 PLAI , en légère baisse (-2%) par rapport à 2020
 - 4819 PLUS stable par rapport à 2020
 - 1919 PLS, en forte augmentation
 - **Enveloppe production d'offre nouvelle = 24,6 M€**
 - dont **2,5 millions** d'euros pour la **transformation de Foyers de Travailleurs Migrants en Résidence Sociale** (crédits plan de relance)
 - dont **1,6 million** d'euros pour les **produits spécifiques hébergement** (crédits plan de relance)
 - **Enveloppes spécifiques :**
 - **Démolition** : 800 K€ (renouvellement de l'appel à projets régional)
 - **PLAI adaptés** : 3,4 M€, avec un objectif renforcé dans le cadre du Logement d'Abord de produire 320 PLAI adaptés
 - **MOUS** : 96 750 €
- => Programmation FNAP totale = 28,9 M€, en hausse de 5 % par rapport à 2020

3- Parc social : programmation 2021 / Principes de répartition des enveloppes

- **Répartition des PLAI / PLUS et PLS**
 - **1 ère étape : les projets très sociaux identifiés ont été servis prioritairement :**
 - Transformation de Foyers de Travailleurs Migrants en résidences sociales (crédits du plan de relance)
 - Création de places en structures d'hébergement (crédits du plan de relance)
 - Création de pensions de famille
 - **2ème étape : répartition des PLAI/ PLUS/PLS par territoire :**
 - en fonction de la **production moyenne des 4 dernières années** (pour 50%)
 - en fonction des **besoins exprimés** dans l'enquête de programmation de fin 2020 (pour 30%)
 - en fonction des **objectifs fixés dans les PLH** (pour 20%)
 - ventilation infra-départementale réalisée par les DDT(M)
 - **Tous les territoires ont un objectif de production en PLAI adaptés** (au pro rata de leurs objectifs en PLAI classique + pension de famille)
 - **3ème étape : le solde disponible (1,43 millions d'€) permet de reconduire les appels à projets régionaux**
 - Acquisition-amélioration (3^e édition) : bonus de 10 000 € de subvention octroyés aux PLUS et PLAI acquis-améliorés
 - Innovation dans le logement social (5^e édition) : objectif de promouvoir l'éco-construction et l'usage du numérique
- **Maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale :** répartition selon les besoins exprimés
- **Démolition :** Appel à projet régional pour la 3^e année consécutive

3- Parc social : répartition des objectifs et des crédits

	PLAI	PLUS	PLS	Total	Dotation totale (M€)	<i>Dont plan de relance (M€)</i>	En %
Aisne	171	203	103	477	1,23	0,22	5,3 %
Nord	1 560	2 354	851	4 765	12,85	2,99	55,3 %
Oise	525	569	553	1 647	3,92	0,93	16,9 %
Pas-de-Calais	649	1 367	324	2 340	4,21	0	18,1 %
Somme	176	326	88	590	1,01	0	4,3 %
Total	3 081	4 819	1 919	9 819	23,22	4,14	100 %
Dispo pour AAP 2021					1,43		

3- Parc privé : bilan ANAH 2020

La dynamique de rénovation du parc privé pour les ménages modestes et très modestes s'est maintenue en Région malgré la crise sanitaire :

	Réalisé 2019	Objectifs 2020	Réalisé 2020
PO LHI	211	379	177
PO Autonomie	1177	1550	1401
PO Énergie HMS	3718	4262	4106
Propriétaires Occupants	5106	6191	5684
Propriétaires Bailleurs	379	445	409
Copropriétés en difficulté	75	837	692
Copropriétés fragiles	272	626	130
Copropriétés	347	837	692
ZOOM HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ			
	Réalisé 2019	Objectifs 2020	Réalisé 2020
Habiter Mieux Sérénité	4560	5534	4817
avec Gain énergétique > 35 %	3100	-	3439

* le tableau ne comprend pas les logements HMA

9 757 logements rénovés toutes priorités confondues (y compris HMA)

157,4 millions d'€ de travaux générés

77,5 millions d'€ de subventions aux travaux versées aux ménages

- > **Progression sur tous les axes d'intervention** à l'exception de la lutte contre l'habitat indigne
- > **+ de 4 800 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique globaux** (Programme Habiter Mieux) : **+ 6 % par rapport à 2019** (+7% France entière)
- > **71,5 %** des logements rénovés ont un gain énergétique > à 35 % après travaux

La situation est cependant contrastée selon les territoires :

- > **6 EPCI ont progressé de + de 10 %** : Soissons, la Métropole Européenne de Lille, Valenciennes, Beauvais, Arras et Amiens
- > **4 EPCI sont en retrait** (baisse > à 10%) : CAPH, Maubeuge, Compiègne, CABBNE)

3- Parc privé : programmation ANAH 2021

Une dotation régionale de 84,754 M€ (travaux et ingénierie) pour rénover 8 854 logements

- **Propriétaires occupants Habiter Mieux Sérénité :**
 - Objectif de 3379 logements pour 2021
- **Propriétaires occupants Autonomie :**
 - La dotation 2021 est en légère hausse (+8%)
- **Propriétaires Occupants Lutte contre l'Habitat indigne / logements très dégradés :** les objectifs 2021 sont équivalents à ceux de 2020 (+3%)
- **Propriétaires Bailleurs :** objectifs stables dans le cadre du plan Logement d'abord
- **Copropriétés en difficulté :** importante augmentation (+ 89%) dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés
- **MaPrimRénov Copropriétés :**
 - MPR copropriétés fragiles : objectifs en hausse (+19%) par rapport à 2020
 - MPR copropriétés saines : un objectif défini à partir des données du registre national des copropriétés
- **Ingénierie :** Enveloppe en augmentation de 8 % : 6 904 220 € dont 17 500 € pour la GUP et 84 267 € pour l'AMO MPR

3- Parc privé : programmation ANAH 2021

Principes de répartition de l'enveloppe régionale

- **PO Habiter Mieux Sérénité :**
 - au pro rata du réalisé 2020 (pour 70%)
 - au pro rata des besoins estimés (pour 30 %)
- **PO Autonomie :**
 - au pro rata du réalisé 2020 (pour 70%)
 - au pro rata des besoins estimés (pour 30 %)
- **PO Lutte contre l'habitat indigne / logements très dégradés :** répartition selon les besoins
- **Propriétaires bailleurs :**
 - au pro rata du réalisé 2020 (pour 70%)
 - au pro rata des besoins estimés (pour 30 %)
 - pour les crédits maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) : mêmes objectifs en 2021 qu'en 2020
 - pour les crédits en intermédiation locative (IML), répartition conforme aux besoins
- **Copropriétés :**
 - copropriétés en difficulté : en réserve régionale
 - MPR Copro fragiles: les projets prêts ont été servis, le solde est en réserve régionale. La réserve sera débloquée au fil de l'eau
 - MPR Copro saines : au prorata du nombre de copropriétés inscrites au registre national
- **Ingénierie:** les crédits nécessaires aux copropriétés en difficulté ont été programmés. Le solde a été réparti proportionnellement aux besoins exprimés

	Objectifs 2020	Réalisé 2020	Objectifs 2021
PO LHI	379	177	392
PO Autonomie	1550	1401	1670
PO Énergie HMS	4262	4106	3379
Propriétaires Occupants	6191	5684	5441
Propriétaires Bailleurs	445	409	455
Copropriétés en difficulté	837	692	1584
MPR Copro fragiles	626	130	742
MPR Copro saines	-	-	632
Copropriétés	1463	692	2958
Ingénierie	6 378 980	7 592 015	6 904 220
ZOOM PO HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ			
	Objectifs 2020	Réalisé 2020	Objectifs 2021
PO Énergie HMS	4262	4106	-
avec Gain énergétique>35 %	-	2738	3379

3- Parc privé : répartition des objectifs et des crédits 2021

	PB	PO LHI	HMS	Autonomie	Copros dégradés	Copros fragiles	Copros saines	Total travaux (M€)	Total ingénierie (M€)	Dotation totale (M€)	En %
Aisne	44	55	383	182	0	0	34	7,92	0,67	8,59	10,6 %
Nord	237	183	1 463	701	0	475	321	34,70	3,20	37,90	46,8 %
Oise	22	21	223	130	0	59	98	5,03	1,02	6,05	7,5 %
Pas-de-Calais	144	73	1 104	538	0	0	122	21,37	1,59	22,96	28,3 %
Somme	24	46	206	119	0	47	57	5,14	0,42	5,56	6,9 %
Total	471	378	3 379	1 670	0	581	632	74,16	6,90	81,06	100 %
Réserve					1 584	161		3,70		3,70	

3- Engagement pour le renouveau du bassin minier : bilan 2020 et perspectives 2021

3- Budget hébergement : perspectives 2021

- Renforcement de la veille sociale :
 - Refonte de la gouvernance des SIAO et renfort en ETP
 - Renfort des accueils de jour
- Contractualisation : mise en œuvre du calendrier révisé des négociations
- Pérennisation des places
- Consolidation des crédits
- Mise en place du service public de la rue au logement
- Mise en œuvre des objectifs logement d'abord

4- Conjoncture économique régionale

4- Conjoncture économique régionale : les chiffres clés du bâtiment (source CERC Hauts de France)



Bâtiment

	En région		En France	
Logements autorisés à fin déc. 2020	23 500 logts	-10,5% ▼	381 600 logts	-14,7% ▼
Logements mis en chantier à fin déc. 2020	21 400 logts	-11,2% ▼	376 700 logts	-6,9% ▼
Mises en vente de logements à fin 3ème trim. 2020	4 226 logts	-24,5% ▼	85 507 logts	-25,1% ▼
Surfaces de locaux autorisés à fin déc. 2020	2 841 mill. m ²	-43,6% ▼	34 000 mill. m ²	-19,2% ▼
Surfaces de locaux mis en chantier à fin déc. 2020	2 022 mill. m ²	-31,7% ▼	23 810 mill. m ²	-16,3% ▼
Volume d'entretien-rénovation* (1) au 3ème trim. 2020		-2,0% ▼		-2,6% ▼
Carnets commandes entretien-réno* au 3ème trim. 2020	11,6 semaines	-0,4 ➡	12,1 semaines	-0,7 ▼

- **Logements et locaux** : les mises en chantier et les autorisations sont en baisse
- **L'activité d'entretien rénovation** se maintient mais montre des signes de fragilité

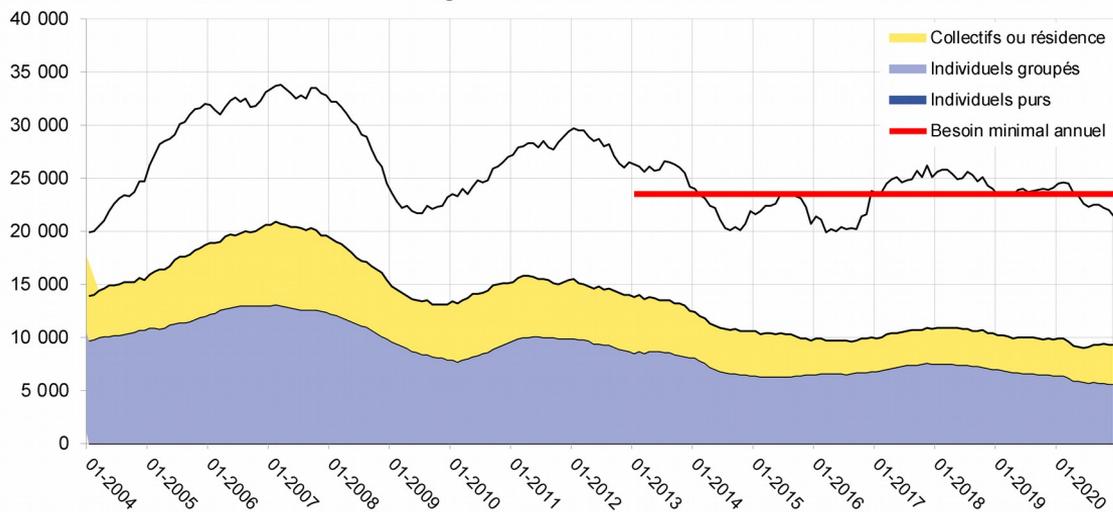
L'ensemble des indicateurs est mesuré sur une période de 12 mois, l'évolution est basée sur la même période de l'année précédente

*Données du trimestre, évolution 1 an

(1) Évolution du montant de facturation des entreprises pour des travaux d'entretien-rénovation

4- Conjoncture économique régionale : les chiffres clefs de la construction de logements en 2020

Logements commencés



- 21 400 logements mis en chantier en 2020
 - Les mises en chantier baissent de 11 % en Région par rapport à 2019 (France entière - 7 %)
 - La Région est sous le seuil de son besoin minimal annuel en logements (23 500 logements)
 - Moins de logements mis en chantier qu'au plus bas de la crise de 2009 en Région (21 600 logements en juin 2009)
 - Mais toujours plus qu'au point le plus bas (octobre 2014 : 20 100 logements mis en chantier)

• 25 400 logements autorisés en 2020

- Les logements autorisés baissent de 10 % en Région par rapport à 2019 (France entière - 15 %)

4- Conjoncture économique régionale : les chiffres clés de l'emploi et des créations d'entreprises

(source CERC Hauts de France)



Emploi

	En région			En France		
Salariés Construction à fin 3ème trim. 2020	110 583 sal.	+1,4%	▲	1 492 796 sal.	+2,1%	▲
Intérimaires Construction ⁽³⁾ à fin oct. 2020	10 738 ETP	-13,4%	▼	135 536 ETP	-9,0%	▼
Demandeurs d'emploi ⁽⁴⁾ à fin 3ème trim. 2020	29 604 DEFM	+9,4%	▲	287 756 DEFM	+9,0%	▲

L'ensemble des indicateurs est mesuré sur une période de 12 mois, l'évolution est basée sur la même période de l'année précédente

(3) Moyenne des 3 derniers mois en équivalent temps plein, évolution 1 an

(4) Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A recherchant un emploi dans la Construction à la fin de la période indiquée

• EMPLOI :

- Le nombre de **salariés** dans la construction neuve est en légère hausse
- Mais le nombre d'**intérimaires** continue de baisser en Région, à un rythme plus élevé que France entière
- Le nombre de **demandeurs d'emploi** dans la filière construction a augmenté de près de 10 % par rapport à 2019



Démographie des entreprises

	En région			En France		
Créations d'entreprises à fin 4ème trim. 2020	4 805 créat.	+4,9%	▲	80 468 créat.	+1,5%	▲
Défaillances d'entreprises à fin 3ème trim. 2020	553 défail.	-33,4%	▼	7 473 défail.	-34,5%	▼

L'ensemble des indicateurs est mesuré sur une période de 12 mois, l'évolution est basée sur la même période de l'année précédente

- La démographie des **entreprises** reste favorable

5- La mise en œuvre du plan de relance dans les domaines habitat/hébergement

5- Le plan de relance : restructuration lourde et rénovation énergétique des logements sociaux

Dotations régionales et objectifs associés			
	€	%	nb logt
Ile de France	37 712 533 €	20%	3 428
Centre-Val de Loire	4 341 955 €	2%	395
Bourgogne-Franche-Comté	6 516 464 €	3%	592
Normandie	8 827 564 €	5%	803
Hauts-de-France	34 203 613 €	18%	3 109
Grand Est	22 836 089 €	12%	2 076
Pays de la Loire	18 069 382 €	9%	1 643
Bretagne	13 691 581 €	7%	1 245
Nouvelle-Aquitaine	8 066 831 €	4%	733
Occitanie	8 022 293 €	4%	729
Auvergne-Rhône-Alpes	10 287 552 €	11%	1 844
Provence-Alpes-Cote-d'Azur	10 046 201 €	5%	913
Corse	227 938 €	0,1%	21
	192 850 000 €	100%	17 532

- **34,2 M€** pour les Hauts de France permettant de réhabiliter **3109 logements**
- **Poids régional conséquent : 2^e région** derrière l'Île-de-France avec une dotation correspondant à **18 % de l'enveloppe et des objectifs nationaux**

5- Le plan de relance : restructuration lourde et rénovation des logements sociaux

- **Types d'opérations :**
 - **Janvier-juin 2021 :** réhabilitations lourdes couplées à une rénovation énergétique de logements classés E, F ou G
 - **A partir de juin 2021 :** élargissement possible le cas échéant à certaines opérations de seule rénovation énergétique de passoires thermiques (logements F ou G), après redéploiement national pour financer l'ensemble des restructurations lourdes
- **Objectifs pour les rénovations énergétiques :**
 - Consommation énergétique des logements après travaux au minimum à la classe D, avec un saut de 2 classes au minimum
 - Non dégradation des émissions de GES
- **Localisation :**
 - tous les territoires sont éligibles mais attention particulière portée aux quartiers QPV (pas de cumul possible avec l'ANRU ou le plan de relance)
 - **ERBM :** les restructurations de logements miniers dans le périmètre ERBM sont financées prioritairement par l'ERBM. Possibilité de mobiliser du plan de relance sur ces opérations après consommation intégrale des crédits spécifiques ouverts en loi de finances 2021
- **Règles de financement**
 - 11 000 € par logement en restructuration ou réhabilitation lourde couplée à de la rénovation énergétique. Possibilité de moduler ce montant dans la limite de 20 000 € par logement, voire au-delà en cas de requalification de patrimoine architectural remarquable
 - 4 000 € par logement pour les opérations de rénovations énergétiques seules le cas échéant. Possibilité de moduler jusqu'à 12 500 € par logement
 - Instruction de la subvention plan de relance par les délégataires des aides à la pierre et les préfets de département
- **Calendrier :**
 - Dépôt des demandes avant le 1^{er} juin 2021 pour les opérations de restructuration / réhabilitation lourde
 - OS travaux doit être signé avant le 31/12/2021

5- Le plan de relance : restructuration lourde et rénovation des logements locatifs sociaux

- Tous les crédits ont été répartis : **pas de réserve régionale**
- La répartition a été faite en **fonction de la part de logements sociaux classés en étiquette énergétique E, F ou G** sur le territoire (source : RPLS 2019 – 119 917 logements sociaux de classe E, F ou G répertoriés)
- **Une logique de relance** : les dossiers doivent être déposés rapidement et des redéploiements des crédits non consommés au niveau national interviendront à mi-année

	Nombre de logements	Dotation cible plan de relance	En %
Aisne	372	4 091 302 €	12 %
Nord	1 396	15 359 212 €	44,9 %
Oise	472	5 191 995 €	15,2 %
Pas-de-Calais	605	6 652 360 €	19,4 %
Somme	264	2 908 749 €	8,5 %
Total	3 109	34 203 619 €	100 %

5- Le plan de relance : L'appel à projet « recyclage des friches en Hauts-de-France

- **COMBIEN ?** : Les enveloppes : 300 M€ au niveau national
Hauts de France : **8 M€ en 2021** et 8 M€ en 2022 (+ réserve nationale mobilisable de 80 M€ sur les 2 ans)
- **QU'EST CE QUE CELA CONCERNE ?**
 - Les friches comportant **un projet d'aménagement à vocation mixte** qui intègre la production ou la réhabilitation de surfaces de logements ou de surfaces économique à vocation productive,
 - Les projets dont les bilans économiques sont **déficitaires** ,
 - Les projets suffisamment **matures** pour être engagés avant le 31 décembre 2021 et soldés fin 2024.
- **QUI PEUT REpondre ?**: les maîtres d'ouvrage publics des projets de recyclage d'une friche (collectivités, aménageurs, EPF, bailleurs sociaux, OFS ...) ou privés (promoteurs,...) (sous conditions).
- **LE CALENDRIER :**
 - ✓ Lancement de l'AAP : à partir du 18 décembre 2020
 - ✓ **Clôture de l'AAP : vendredi 5 mars 2021**
 - ✓ Instruction des dossiers par les services de l'État (DREAL - DDT(M)) avec l'appui du CEREMA à partir du 8 mars 2021
 - ✓ Comité de pilotage / sélection des projets piloté par le SGAR : semaine du 5 au 9 avril 2021
 - ✓ Transmission à la DGALN de la liste des projets sélectionnés + listes de projets pour lesquels on sollicite une enveloppe complémentaire (réserve de 40 M€) : **avant le 15 avril 2021**
 - ✓ Décision finale le 15 mai après passage en commission nationale
 - ✓ Signature des dernières conventions de subvention entre le Préfet de Région et les lauréats : au plus tard le 1er octobre 2021

5- Le plan de relance : les dispositifs de soutien aux personnes en grande difficulté

Gens du voyage :

Objectif : améliorer les conditions de vie des GDV par la réhabilitation des aires d'accueil permanentes

Nature des travaux éligibles : élargissement de places, construction de blocs sanitaires supplémentaires, réfection des existants, etc..

Enveloppe régionale : 1,25 M € au titre de 2021
Inscription au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Mise en œuvre : enveloppe régionale ,
répartition des crédits par départements

Transformation de FTM en résidences sociales :

= accélération du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

Objectif : 336 logements (PLAI)

Enveloppe régionale : 2 499 528 € pour 2021
234 dans le Nord / 102 dans l'Oise

Produits Spécifiques Hébergement (PSH) :

Objectif : 89 logements (PLAI)

Enveloppe régionale : 2 499 528 € pour 2021
12 dans l'Aisne / 77 dans le Nord

5- Le plan de relance : les dispositifs de soutien aux personnes en grande difficulté

- **Appel à manifestation d'intérêt « grands marginaux » (DIHAL/DIPLP) :**
Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective
 - Rappel : 3 projets déposés en décembre 2020 (MEL – Lens – Villers Saint-Paul)
 - Nouvelle fenêtre 2021.
- **Plan de relance - AAP tiers lieux (DIHAL) :** 25M€ à l'échelle nationale pour la création et le développement de tiers lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel (clôture dépôt des candidatures 19 mars)
- **Plan de relance - AAP soutien aux associations de lutte contre la pauvreté (DGCS) :** 3,3M€ à l'échelle régionale – En cours d'instruction - 287 dossiers déposés.
- **Plan de relance – Humanisation des centres d'hébergement et des accueils de jour (DIHAL) :** annoncé – en attente cahier des charges